

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES NICOLE BRICQ MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 10 septembre 2013 N°791/359

## Les douaniers de Calais saisissent 19 tonnes de cigarettes de contrebande

Les douaniers de Calais viennent de saisir 19 tonnes de cigarettes de contrebande dans deux poids lourds qui avaient pour destination le Royaume-Uni.

Le 29 août et le 3 septembre, les agents du terminal transmanche de Calais ont saisi 9,8 tonnes de cigarettes dans un camion censé contenir des ramettes de papier puis 9,2 tonnes supplémentaires dans un camion en provenance de Pologne.

La première affaire a été jugée en comparution immédiate. Le chauffeur a été condamné à 10 mois de prison avec sursis ainsi qu'à une amende douanière de 2,4 millions d'euros. Les suites judicaires de la seconde affaire seront confiées au Service national de douane judiciaire (SNDJ).

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur et Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget félicitent les agents des douanes pour leur vigilance dans la lutte contre les trafics internationaux, et pour les résultats qu'elle produit : en 2012, la douane française a saisi près 371 tonnes de cigarettes de contrebande.

## Contact presse:

Service de presse de la Direction générale des douanes et des droits indirects : 01 57 53 42 11